



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté préfectoral
portant inscription au titre des monuments historiques de la maison dite « Mercadier »
à MILHARS (Tarn)**

Le Préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- Vu le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie en date du 13 décembre 2022 ;
- Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la maison dite « Mercadier », pouvant être datée de la 2^e moitié du XVII^e siècle, présente au point de vue de l'histoire de l'art et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation car elle conserve au rez-de-chaussée toute une organisation domestique caractéristique d'une économie rurale en totale autarcie, et en raison de la qualité de ses aménagements intérieurs et de son remarquable décor d'accompagnement,

Arrête :

Art. 1^{er} : Est inscrite en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – la maison dite « Mercadier », située 122 rue du Ravelin, 81170 MILHARS (Tarn), sur la parcelle n°260 figurant au cadastre section AB, d'une contenance de 197m².

L'édifice susmentionné appartient à la COMMUNE DE MILHARS (n° SIREN 218101657) par acte de vente en date du 2 juin 1995 passé devant maître BOURNAZEAU, notaire à LAGUEPIE (Tarn-et-Garonne), publié au service de la publicité foncière le 11 mai 1998 (référence d'enlissement vol. 1998 n°2746).


Art. 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

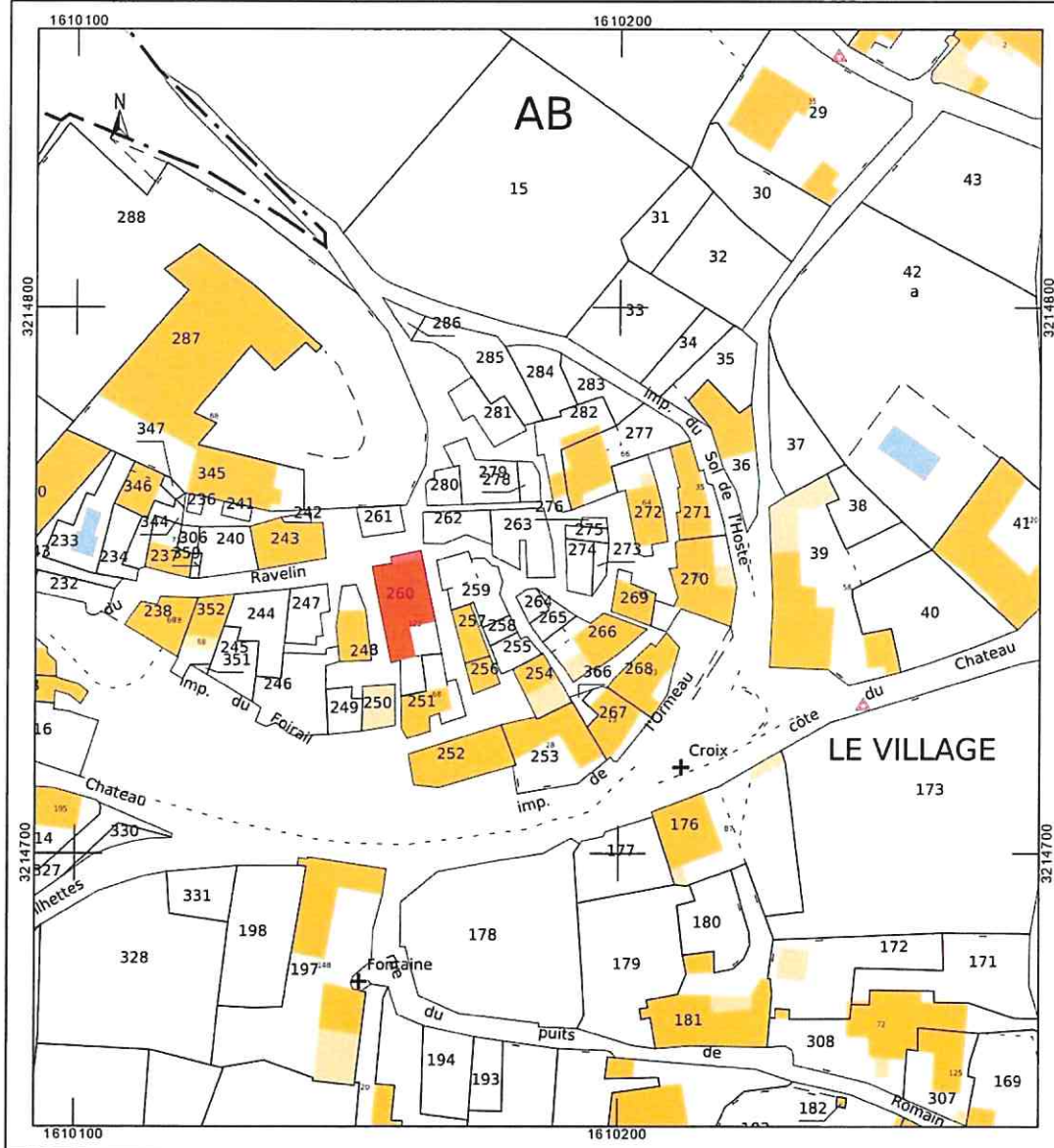
Art. 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **20 MARS 2023**

Le préfet de la région Occitanie,

Pierre-André DURAND

Département : TARN Commune : MILHARS	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL ----- Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la maison dite "Mercadier" à Milhars (Tarn)	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF CASTRES Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre 4, avenue Charles de Gaulle 81108 81108 CASTRES tél. 05 63 62 52 39 -fax plgc.tam@dgif.finances.gouv.fr
Section : AB Feuille : 000 AB 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 07/02/2023 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques	 Parties inscrites	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr



20 MARS 2023 Le préfet de la région Occitanie,



Pierre-André DURAND